

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mai 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à inviter le Gouvernement à appliquer immédiatement
une politique de sauvetage de la viticulture française.*

PRÉSENTÉE

Par MM. Léon DAVID, Camille VALLIN
et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des affaires économiques et du plan.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les difficultés d'écoulement des vins, la baisse catastrophique des prix de vente à la production créent pour la viticulture en France une situation désastreuse.

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. Jean Bardol, Georges Cogniot, Léon David, Mme Renée Dervaux, MM. Jacques Duclos, Adolphe Dutoit, Roger Garaudy, Raymond Guyot, Waldeck L'Huilier, Georges Marrane, Louis Namy, Camille Vallin, Mme Jeannette Vermeersch.

(2) *Apparenté :* M. le général Ernest Petit.

Les vins de consommation courante de 10 à 11 degrés qui se vendaient à la production, jusqu'au 1^{er} octobre 1958, de 720 à 760 francs le degré hectolitre, valent actuellement 420 et même 400 francs le degré hectolitre sans pour autant que les consommateurs en bénéficient sensiblement.

Les raisons de cette baisse importante à la production proviennent :

1° D'une diminution de la consommation de l'ordre, en 1958-1959, de 3.440.000 hectolitres, conséquence d'une baisse sérieuse du pouvoir d'achat des consommateurs ;

2° Des importations du début de la campagne de 5 millions d'hectolitres environ ;

3° De la réduction des stocks du négoce de 1.600.000 hectolitres environ,

auxquelles il faut ajouter une campagne gouvernementale anti-vin.

Ainsi, 10 millions d'hectolitres de vin ont été vendus en moins et cette situation continue de s'aggraver créant un fort courant légitime de mécontentement dans les régions viticoles.

L'écart considérable entre ces prix à la production et ceux payés par le consommateur (le vin vendu de 42 à 45 francs le litre est payé de 120 à 140 francs) est provoqué, d'une part, en raison de l'augmentation massive des taxes gouvernementales (31,20 francs d'impôt par litre) et, aussi, par les bénéfices exorbitants prélevés par le gros négoce.

Nous pensons que pour remédier à une telle situation il serait bon de :

— réduire la fiscalité en abrogeant l'ordonnance qui a plus que doublé les taxes ;

— relever le pouvoir d'achat des masses et limiter le profit des grands négoce ;

— supprimer les importations prévues en application du Marché Commun et la réduction des entrées de vins algériens en France ;

— créer une société interprofessionnelle d'intervention chargée de procéder, en cas de besoin, à des achats prioritaires chez les petits et moyens viticulteurs.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les raisons pour lesquelles nous vous demandons de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement à appliquer immédiatement une politique de sauvetage de la viticulture française.